

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 10 MARS 2014 À 20 h 30

Présents : M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY ,
F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, B. RAUD,
E. RAVAUD

Excusés : R. NOUNTCHONGOUÉ, P. ANGIBAUD, M. CHIFFOLEAU, F. CORTET , F. DENIS ,
N. DEYROLLE, O. NAUD (pouvoir à Monsieur Marc BRUNEAU)

Secrétaire de séance : N. GARBOWSKI

Convocation : 28 février 2014



COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE 2013

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 de la Commune établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 268 756.64 €
Recettes : 1 897 808.69 €
Excédent : 629 052.05 €

Section d'investissement :

Dépenses : 1 215 044.11 €
Recettes : 526 010.64 €
Déficit : 689 033.47 €

Le résultat net négatif est donc arrêté à : 59 981.42 € hors restes à réaliser.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 de la Commune.

COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT 2013

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du service assainissement établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section d'exploitation :

Dépenses : 161 826.40 €
Recettes : 315 342.84 €
Excédent : 153 516.44 €

Section d'investissement :

Dépenses : 111 599.32 €
Recettes : 113 200.10 €
Excédent : 1 600.78 €

Soit un excédent global de : 155 117.22 €

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 du service assainissement.

COMPTE ADMINISTRATIF - LOTISSEMENT 2013

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget annexe lotissement établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 210 869.85 €
Recettes : 230 788.31 €
Excédent : 19 918.46 €

Section d'investissement :

Dépenses : 243 494.40 €
Recettes : 231 824.16 €
Déficit : 11 670.24 €

Soit un excédent global de 8 248.22 euros.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2013 du budget annexe lotissement.

COMPTE ADMINISTRATIF – LOCAUX COMMERCIAUX 2013

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 du budget annexe locaux commerciaux établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 976.00 €
Recettes : 3 480.00 €
Excédent : 2 504.00 €

Section d'investissement :

Dépenses : 57 619.32 €
Recettes : 13 496.04 €
Déficit : 44 123.38 €

Soit un déficit global de 41 619.28 euros.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2013 du budget annexe locaux commerciaux.

COMPTE ADMINISTRATIF – LOGEMENTS SOCIAUX 2013

Sous la présidence de Madame Fabienne ESMANGART DE BOURNONVILLE, Adjoint au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 201 3 du budget annexe logements sociaux établi par Madame le Maire et qui fait apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement :

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Section d'investissement :

Dépenses : 108 375.69 €

Recettes : 83 646.00 €

Déficit : 24 729.69 €

Soit un déficit global de 24 729.69 euros.

Madame Le Maire ayant quitté la salle, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité é, le compte administratif 2013 du budget annexe logements sociaux.

COMPTE DE GESTION - COMMUNE 2013

Sous la présidence de Madame Marie-Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion commune 2013 dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 201 3 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 201 2, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 201 3 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion commune dressé pour l'exercice 201 3 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION - ASSAINISSEMENT 2013

Sous la présidence de Madame Marie-Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2013 du service assainissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 201 2, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du service assainissement dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION - LOTISSEMENT 2013

Sous la présidence de Madame Marie-Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2013 du service lotissement, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du service lotissement dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION – LOCAUX COMMERCIAUX 2013

Sous la présidence de Madame Marie-Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2013 du service locaux commerciaux, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du service locaux commerciaux dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE DE GESTION – LOGEMENTS SOCIAUX 2013

Sous la présidence de Madame Marie-Josèphe DUPONT, Maire, le Conseil Municipal examine le compte de gestion 2013 du service logements sociaux, dressé par Madame Sabine FILY, receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2012, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion du service logements sociaux dressé pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2013

Budget commune :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2013 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2013	629 052.05 euros
(B) Déficit d'investissement 2013	689 033.47 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	84 044.00 euros
(D) recettes	226 925.00 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	546 152.47 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	546 152.47 euros
(G) 002 : excédent reporté fonctionnement	82 899.58 euros

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2013

Budget Assainissement :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2013 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2013	153 516.44 euros
(B) Excédent d'investissement 2013	1 600.78 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	0 euro
(D) recettes	0 euro
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	0 euro
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	0 euro
(G) 002 : excédent reporté fonctionnement	153 516.44 euros

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2013

Budget Locaux commerciaux :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2013 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2013	2 504.00 euros
(B) Déficit d'investissement 2013	44 123.28 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	0 euros
(D) recettes	0 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	44 123.28 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	2 504.00 euros
(G) 002 : excédent reporté fonctionnement	0 euros

AFFECTATION RESULTAT D'EXPLOITATION 2013

Budget Logements sociaux :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide de procéder à l'affectation du résultat d'exploitation 2013 de la manière suivante :

(A) Résultat d'exploitation 2013	0 euro
(B) Déficit d'investissement 2013	24 729.69 euros
Restes à réaliser :	
(C) dépenses	50 000.00 euros
(D) recettes	50 000.00 euros
(E) déficit d'investissement (B+C-D)	24 729.69 euros
Affectation du résultat	
(F) 1068 : affectation à l'investissement	0 euro
(G) 002 : excédent reporté fonctionnement	0 euro

SUBVENTIONS 2014

Sur proposition de la commission des finances, le Conseil Municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes sur le budget 2014 :

- Association Danse Passion 200.00 euros
- Association Familles Rurales Saint Colomban 5 535.00 euros au lieu des 4 700.00 euros attribués le 10 février dernier, une erreur dans le prix de l'heure de la halte-garderie s'étant produite.

Les crédits seront prévus au budget primitif 2014.

CONVENTION FAMILLES RURALES SAINT COLOMBAN HALTE GARDERIE « L'ILE AUX DOUDOUS »

Madame Gisèle VAILLANT présente la convention pour la gestion et l'organisation de la halte-garderie « l'île aux doudous » à Saint Colomban.

Cette convention prévoit un volant de 1 500 heures d'utilisation par les enfants de La Limouzinière, en contrepartie, la commune de La Limouzinière s'engage à verser à l'association Familles Rurales de Saint Colomban une participation financière de 3.69 € par heure d'utilisation.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité approuve la convention présentée et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer les documents nécessaires.

TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2014

Madame le Maire présente au conseil municipal l'état n° 1259 FDL transmis par les services fiscaux et notifiant à la commune les bases fiscales pour l'année 2014.

Les bases ont été majorées de 0.90% par l'état et sont en augmentation pour la taxe d'habitation et le foncier bâti (nouvelles constructions)

La commission des finances, à l'unanimité propose une majoration des taux de 0.70 % pour les trois taxes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de majorer les taux des impôts locaux de 0.70 % pour 2014 et fixe les taux de la manière suivante :

- Taxe d'habitation	17,07
- Taxe foncière (bâti)	15,67
- Taxe foncière (non bâti)	47,25

Le produit attendu pour 2014 s'élève à 580 235 euros.

BUDGET PRIMITIF – COMMUNE 2014

Madame le Maire présente le projet de budget communal pour 2014.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 735 054.58 € en dépenses et recettes, les principaux postes étant :

Dépenses :

- 011 Charges à caractère général	379 517 €
- 012 Charges de personnel	636 360 €
- 65 Autres charges de gestion	231 702 €
- 66 Charges financières	65 650 €
- 023 Virement à l'investissement	361 125.58 €

Recettes :

- 70 Produits des services	173 200 €
- 73 Impôts et taxes	1 000 917 €
- 74 Dotations et participations	423 722 €

La section d'investissement est présentée en équilibre à 1 227 112.05 € et prévoit les travaux et programmes suivants :

- Remboursement capital d'emprunts	112 600 €
- Travaux de bâtiments	61 000 €
- Acquisitions de matériels	57 000 €
- Acquisitions foncières	22 500 €
- Voirie	127 000 €
- Extensions de réseaux PVR	35 000 €
- Centre bourg	46 993 €
- Parc du château	32 051 €
- Divers	43 934.58 €

À l'examen de la section d'investissement, le programme curage des ruisseaux fait l'objet de questionnements.

Monsieur Frédéric LAUNAY, adjoint chargé du dossier, précise les conditions de réalisation du programme 2013 et indique que pour 2014 un contact devra être pris avec le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2014.

BUDGET PRIMITIF – SERVICE ASSAINISSEMENT 2014

Le budget primitif du service assainissement collectif fait apparaître les chiffres ci-dessous :

- Section d'exploitation : 295 118.97 € dont 170 944 € de dépenses d'ordre entre sections.
- Section d'investissement : 220 011.78 € comprenant le remboursement du capital d'emprunt 20 000 € et 154 080.78 € de crédits inscrits pour la réhabilitation des réseaux.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité, le budget primitif du service assainissement pour l'année 2014

BUDGET PRIMITIF - LOTISSEMENT 2014

Sur proposition de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2014 du lotissement (budget annexe assujetti à la TVA).

Ce budget s'équilibre en section de fonctionnement à 632 593.70 € et en section d'investissement à 441 670.24 €

BUDGET PRIMITIF – LOGEMENTS SOCIAUX 2014

Ce budget annexe s'équilibre à 2 240.00 € en section de, fonctionnement et à 176 779.69 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit la réalisation de 2 logements Place Sainte -Thérèse - Rue Charles de Gaulle.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité le budget primitif du service logements sociaux pour l'année 2014.

BUDGET PRIMITIF – LOCAUX COMMERCIAUX 2014

Ce budget annexe s'équilibre à 6 960.00 € en section de fonctionnement et à 104 123.28 € en dépenses et recettes d'investissement, il prévoit l'aménagement d'un local commercial au rez -de-chaussée du bâtiment communal situé à l'angle de la Place Sainte Thérèse et de la Rue Charles de Gaulle.

Les conseillers municipaux, après délibération, adoptent à l'unanimité le budget primitif Locaux commerciaux 2014.

PARC DU CHÂTEAU

Madame le Maire présente à l'Assemblée le projet de règlement du Parc du Château.

Après y avoir apporté quelques précisions, le Conseil Municipal émet un avis favorable et charge Madame le Maire de prendre un arrêté municipal valant règlement de cet espace.

Elle évoque ensuite les problèmes rencontrés pour l'alimentation en électricité de cet équipement, des devis sont en cours pour la mise en triphasé de la borne située près de l'espace scénique.

RYTHMES SCOLAIRES

Madame le Maire indique que la délibération du 10 février dernier fixant les horaires de l'école Gaston Chaissac doit être reprise dans la mesure où un changement d'heure de sortie a été opéré le mercredi midi.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée fixe les horaires de l'école Gaston Chaissac de la manière suivante :

MATERNELLE :

lundi	de 08 :45 à 11 :45	et de 13 :15 à 15 :30
mardi	de 08 :45 à 11 :45	et de 13 :15 à 15 :15
mercredi	de 08 :45 à 12 :15	
jeudi	de 08 :45 à 11 :45	et de 13 :15 à 15 :30
vendredi	de 08 :45 à 11 :45	et de 13 :15 à 15 :15

ÉLÉMENTAIRE :

lundi	de 08 :45 à 12 :00	et de 13 :30 à 15 :30
mardi	de 08 :45 à 12 :00	et de 13 :30 à 15 :15
mercredi	de 08 :45 à 12 :15	
jeudi	de 08 :45 à 12 :00	et de 13 :30 à 15 :30
vendredi	de 08 :45 à 12 :00	et de 13 :30 à 15 :15

Madame Gisèle VAILLANT fait le point sur ce dossier et informe notamment que l'école privée Saint Joseph restera à la semaine de quatre jours.

CONVENTION DIAGNOSTIC SYDELA

Madame le Maire propose à l'Assemblée de signer une convention avec le SYDELA pour la réalisation d'un diagnostic des installations d'éclairage public de la commune.

Ce diagnostic comprendra un inventaire technique des équipements, un audit des installations d'éclairage public, une analyse financière liée à l'investissement et au fonctionnement du parc et une proposition de schéma directeur de rénovation de l'éclairage public.

Le coût de ce diagnostic pour la commune s'élève à 772,00 €H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention et charge Madame le Maire ou un adjoint de signer les documents à intervenir.

SUBVENTION DOTATION AMENDES DE POLICE

Madame le Maire indique que les dossiers de demande de subvention au titre de la dotation amendes de police 2013 doivent être déposés avant le 31 mars prochain dernier délai près des services du Conseil Général.

Le projet d'aménagement des accotements en entrée d'agglomération sur la RD n° 61 (route de Corcoué sur Logne) pourrait être éligible.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter une subvention au titre de la dotation amendes de police 2013 pour le projet d'aménagement des accotements route de Corcoué sur Logne. Le montant des travaux est estimé à 9.723,32 €H.T.

MARCHÉ LOGEMENT LA BASSE NOË

Madame le Maire propose à l'Assemblée un avenant en moins-value pour le lot n° 5 (couverture) d'un montant de 516,00 €H.T.

À l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'avenant présenté et autorise Madame le Maire ou un adjoint à signer les pièces à intervenir.

SYNDICAT D'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DU SUD DE LA LOIRE

Madame le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire (SAH), par courrier du 03 mars 2014, sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la modification de ses statuts, approuvée par délibération du Comité Syndical du 13 février 2014.

Cette modification statutaire porte sur l'adhésion de la Commune du Pellerin au territoire du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire.

Madame le Maire donne lecture du projet de statuts.

Vu la délibération du Comité du S.A.H. du 13 février 2014 relative à l'adhésion de la Commune du Pellerin au territoire du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire,

Vu le projet des statuts,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la modification des statuts du Syndicat d'Aménagement Hydraulique du Sud de la Loire conformément au projet transmis, notamment l'adhésion de la Commune du Pellerin,

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document administratif relatif à ce dossier.

CENTRE BOURG

Madame Fabienne ESMANGART de BOURNONVILLE, en charge du suivi du dossier centre bourg, indique qu'elle a pris des renseignements suite aux observations formulées sur les aménagements lors de la réunion publique de novembre. Ceux-ci ont été restitués lors de la commission voirie du 25 février 2014 et ont été transmis dans la notice sommaire.

Le maître d'œuvre a effectivement admis deux points qui mériteraient une mise en conformité :

- la mise en place de résine de vigilance sur la première marche des escaliers de la boulangerie et de la maison paroissiale,
- la pose de main-courante sur les marches délimitant le parvis.

Le premier point semble techniquement et financièrement réalisable, par contre esthétiquement la pose de main-courante sur les marches du parvis demande une réflexion plus approfondie.

L'Assemblée a pris bonne note de ces informations et le Conseil Municipal a décidé de ne procéder à aucune modification et, de ce fait, de ne pas engager plus avant la commune.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Mise au point des bureaux de vote.

ENQUÊTE PUBLIQUE

Monsieur Frédéric LAUNAY informe l'Assemblée de la mise en place d'une enquête publique sur la construction de serres par la société PRIMALOGNE au lieudit La Résinière. Elle se tiendra en Mairie du 25 mars au 25 avril inclus.



À l'issue de la réunion, Madame Marie -Josèphe DUPONT remercie les élus et les services pour leur collaboration pendant le mandat et rappelle les principales réalisations mises en place.